

Championnats de France de Voile Jeunes à partir de 2019

Préambule :

I- ADMISSIBILITE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

II- TITRES DECERNES

II.2. *Minimas et validation des titres*

- II.2.1. Titres par Genres hors Kiteboard (cf. article II.1.3)
- II.2.2. Titres Open hors Kiteboard :
- II.2.3. Titres Kiteboard
- II.2.4. Annulation d'épreuve :

II.3. *Titres jeunes décernés par la FFVoile sur les Championnats de France Jeunes*

- II.3.1. Championnat de France Minimes
- II.3.2. Championnat de France Espoirs Glisse
- II.3.3. Championnat de France de Voile Espoirs Solitaire Equipage Flotte Collective
- II.3.4. Championnat de France Minimes et Espoirs Extrême Glisse
- II.3.5. Championnat de France Espoirs Raceboard
- II.3.6. Championnat de France Minimes et Espoirs Kiteboard Freestyle
- II.3.7. Championnat de France Espoirs Kitefoil et Windfoil
- II.3.8. Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing

III- ATTRIBUTION DES PLACES AUX LIGUES EN VOILE LEGERE

III.1. *1^{ère} attribution des places y compris la flotte collective et kiteboard*

III.2. *Attribution de places supplémentaires*

IV- SELECTION DES COUREURS EN VOILE LEGERE

IV.1. *Niveau sportif requis et responsabilité de la Ligue*

IV.2. *Règlement de sélections de Ligues en Voile Légère*

IV.3. *Transmission des listes à la FFVoile*

IV.4. *Validation des listes par la FFVoile*

V- ATTRIBUTION DES PLACES EN HABITABLE

V.1. *Championnat de France de Voile Espoirs Flotte Collective Habitable Open*

- V.1.1. Quotas de ligue
- V.1.2. Invitations par la FFVoile
- V.1.3. Championnat de France Espoirs Match Racing et Habitable Open 5.70

VI- SAISON SPORTIVE ET REGLEMENT DE SELECTIONS DE LIGUES POUR LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNATS DE FRANCE EN HABITABLE

VI.1. *Saison Sportive Habitable*

VI.2. *Règlement de sélections aux Championnats de France Jeunes Habitable*

- VI.2.1. Championnat de France de Voile Flotte Collective Habitable Open
- VI.2.2. Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing
- VI.2.3. Championnat de France de Voile Espoirs Habitable Open 570

VII- LITIGE – RECOURS - CONTESTATION

Annexe : Types de séries

Préambule :

L'objectif des sélections aux Championnats de France est d'amener les meilleurs coureurs à représenter leur club et leur ligue à ces championnats.

Les ligues ont la responsabilité de la mise en place des sélections en tenant compte des conditions d'admissibilité, des recommandations et des quotas attribués par la FFVoile.

La FFVoile valide en dernier lieu les listes de coureurs sélectionnés par les ligues.

I- ADMISSIBILITE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

- a. Tout coureur doit être licencié à la Fédération Française de Voile
- b. Pour chaque titre, l'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du Championnat)
- c. Quel que soit le titre, la participation doit être en respect des avis de course des Championnats de France de Voile précisant l'application des règlements fédéraux et des règles de course à la voile, elles-mêmes précisant l'application des règles des classes concernées.
- d. Tout coureur licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Minimes et Espoirs à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue conformément au règlement de sélection de la ligue concernée et que la FFVoile ait validé cette sélection.
- e. La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales qu'elle entretient avec d'autres fédérations nationales. Ces délégations ne concourront pas les titres de Champion-ne de France.

II- TITRES DECERNES

- a. Tous les titres décernés sont en Grade 3.
- b. Surclassements : Toutes les tranches d'âges des Championnats de France Jeunes sont en chevauchement soit avec les séries Minimes soit avec les séries Espoirs. En conséquence de quoi, aucun surclassement ne sera autorisé.

Il est de la responsabilité de chacun (pour les mineurs, les représentants légaux) de prendre connaissance des recommandations de la Commission médicale, notamment des conseils de prévention : <http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/medical.asp>

II.2. Minimas et validation des titres

II.2.1. Titres par Genres hors Kiteboard (cf. article II.1.3)

Les minimas pour validation des titres de Champion(ne) de France sont pour les catégories Filles de 10 inscrites définitivement et pour les catégories Garçons/Mixtes de 15 inscrits définitivement.

Hors Windsurf, si les minimas (10 inscrites pour les filles et 15 pour les garçons/Mixtes) ne sont pas atteints, l'article II.1.2 s'appliquera et les épreuves par genre seront transformées en épreuves "Open!". Si en épreuve "Open" l'article II.1.2 n'est pas respecté alors l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

Pour le Windsurf, si les minimas (10 inscrites pour les filles et 15 pour les garçons) ne sont pas atteints, l'épreuve Filles et/ou Garçons sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

II.2.2. Titres Open¹ hors Kiteboard :

Les minimas pour validation des titres de Champion(ne) de France sont pour les catégories « Open » de 15 inscrits définitivement.

Si le minima de 15 n'est pas atteint, le titre ne sera pas attribué et l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National « Open » de Grade 4 sans délivrance de titre.

FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon - 75015 Paris - Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F.
Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

II.2.3. Titres Kiteboard

Le nombre de sportives et de sportifs inscrits requis pour l'attribution du titre de champion-ne de France est de :

- 6 pour les féminines
- 12 pour les masculins

Si les minimas (6 inscrites pour les filles et 12 pour les garçons) ne sont pas atteints, l'épreuve Filles et/ou Garçons sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

II.2.4. Annulation d'épreuve :

Si le nombre de coureurs sélectionnés est trop faible, la Fédération se réserve la possibilité d'annuler l'épreuve.

II.3. Titres jeunes décernés par la FFVoile sur les Championnats de France Jeunes

II.3.1. Championnat de France Minimes

Format	9 Titres	Ages	Minima
<i>CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES FFVOILE</i>			
Cf. AC	Optimist Garçons ²	12 / 14	15
Cf. AC	Optimist Filles ²	12 / 14	10
Cf. AC	Bic 293 6.8 OD Garçons ²	12 / 14	15
Cf. AC	Bic 293 6.8 OD Filles ²	12 / 14	10
Cf. AC	O'pen Bic Garçons ²	12 / 14	15
Cf. AC	O'pen Bic Filles ²	12 / 14	10
Cf. AC	Tyka Open ²	12 / 14	15
Cf. AC	FC Dériveur Double Garçons/mixte ²	12 / 14	15
Cf. AC	FC Dériveur Double Filles ²	12 / 14	10

Le Département Compétition & Performance invitera en démonstration dans la mesure du possible une flotte collective Equipage open (12/14 ans – support à définir) pour une épreuve de démonstration.

II.3.2. Championnat de France Espoirs Glisse

Format	10 Titres	Age	Minima
Cf. AC	Bic 293 7.8 OD Garçons ³	14 / 16	15
Cf. AC	Bic 293 7.8 OD Filles ³	14 / 16	10
Cf. AC	RSX : 8.5 Garçons ⁴	15 / 20	15
Cf. AC	RSX : 8.5 Filles ⁴	15 / 20	10
Cf. AC	15.5 Open ³	14 / 16	15
Cf. AC	SL16 Open ³	14 / 20	15
Cf. AC	Nacra 15 Open ⁴ *	14 – 20	15
Cf. AC	Hobie Cat 16 spi Open ^{3*}	14 – 25	15
Cf. AC	29er Open ⁴	14 / 20	15
Cf. AC	Open 5.70 – Open ^{3*}	15 / 25	15

* Les séries Nacra 15 Open et Hobie Cat 16 Spi Open ne seront admises à courir que si la participation au National jeunes Catamaran qui se déroulera le weekend de Pâques 2019, est de minimum 15 équipages sur chacune de ces séries. Un titre de Champion de France Espoirs Glisse Open sera remis à chacune de ces séries si les minima définis à l'article II.2 sont respectés.

Les titres Open 15.5, SL16 et 29er et Open 5.70, et les titres Hobie Cat 16 Spi Open et Nacra 15 Open s'ils sont courus peuvent être attribués par genre si les minima des titres par genre Filles et Garçons sont atteints (10 F et 15 G)

II.3.3. Championnat de France de Voile Espoirs Solitaire Equipage Flotte Collective

Format	8 Titres	Age	minima
Cf. AC	420 Garçons/Mixte ⁴	14 / 20	15
Cf. AC	420 Filles ⁴	14 / 20	10
Cf. AC	Laser Standard Garçons ⁴	15 / 20	15
Cf. AC	Laser Radial Garçons ³	15 / 18	15
Cf. AC	Laser Radial Filles ⁴	15 / 20	10
Cf. AC	Laser 4.7 Garçons ³	13 / 16	15
Cf. AC	Laser 4.7 Filles ³	13 / 16	10
Cf. AC	Flotte Collective Habitable Open ³	15 / 25	15

Le Département Compétition & Performance invitera en démonstration dans la mesure du possible des dériveurs à foils et la pratique handi valide (15/25 ans) pour des épreuves de démonstration.

II.3.4. Championnat de France Minimes et Espoirs Extrême Glisse

Format	9 Titres (dont 4 titres minimes)	Age	Minima
Windsurf			
Cf. AC	Fire race 120 Minimes Garçons ²	12 / 14	15
Cf. AC	Fire Race 120 Minimes Filles ²	12 / 14	10
Cf. AC	Fire Race 120 Espoirs Garçons ³	14 / 16	15
Cf. AC	Fire Race 120 Espoirs Filles ³	14 / 20	10
Cf. AC	Formule 31 Espoirs Open ⁴	15 / 20	15

Kiteboard			
Cf. AC	Kite Minimes – Twin Tip Racing Garçons ² 4 ailes à boudin*, 1 planche Twin Tip	12 / 14	12
Cf. AC	Kite Minimes – Twin Tip Racing Filles ² 4 ailes à boudin*, 1 planche Twin Tip	12 / 14	6
Cf. AC	Formule 41 Twin Tip Racing Espoirs Garçons ⁴ 4 ailes à boudin / 1 planche Twin tip	15 / 20	12
Cf. AC	Formule 41 Twin Tip Racing Espoirs Filles ⁴ 4 ailes à boudin / 1 planche Twin tip	15 / 20	6

* Surfaces maximum des voiles à définir dans l'avis de course

II.3.5. Championnat de France Espoirs Raceboard

Format	2 Titres*	Age	Minima
Cf. AC	Bic 293 + Espoirs Garçons ³	17 / 25	15
Cf. AC	Bic 293 + Espoirs Filles ³	17 / 25	10

*Les titres Bic 293 + Espoirs Garçons et Filles ne seront confirmés qu'après évaluation de la participation de ces séries en 2018.

Mandat est donné au Bureau Exécutif de confirmer ou infirmer la création de ces 2 titres avant la fin d'année n-1.

II.3.6. Championnat de France Minimes et Espoirs Kiteboard Freestyle

Format	4 Titres (dont 2 titres minimes)	Age	minima
Cf. AC	Kiteboard Freestyle Minimes Filles ^{2*}	12 / 14	6
Cf. AC	Kiteboard Freestyle Minimes Garçons ^{2*}	12 / 14	12
Cf. AC	Kiteboard Freestyle Espoirs Filles ⁴	15 / 20	6
Cf. AC	Kiteboard Freestyle Espoirs Garçons ⁴	15 / 20	12

FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon - 75015 Paris - Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F.
Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

* Surfaces maximum des voiles à définir dans l'avis de course

II.3.7. Championnat de France Espoirs Kitefoil et Windfoil

Format	4 Titres	Age	minima
Kiteboard			
Cf. AC	Open Foil Espoirs Filles ⁴ 4 ailes / 1 planche foil	15 / 20	6
Cf. AC	Open Foil Espoirs Garçons ⁴ 4 ailes / 1 planche foil	15 / 20	12
Windsurf*			
Cf. AC	Windfoil Espoirs Filles ⁴	15 / 20	10
Cf. AC	Windfoil Espoirs Garçons ⁴	15 / 20	15

* La création des titres Windfoil Espoirs Garçons et Filles ne sera confirmée qu'après évaluation de la participation de ces séries en 2018.

Mandat est donné au Bureau Exécutif de confirmer ou infirmer la création de ces 2 titres avant la fin d'année n-1.

II.3.8. Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing

1 titre	Age
Match Racing Open (Flotte Collective)	15 à 25

Cf. Règlement Championnats de France Match Racing :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/matchracing.asp>

Soit 47 titres de Champion-ne-s de France Jeunes (Minimes et Espoirs)

III- ATTRIBUTION DES PLACES AUX LIGUES EN VOILE LEGERE

III.1.1^{ère} attribution des places y compris la flotte collective et kiteboard

Chaque ligue transmet à la FFVoile le nombre de places souhaitées par titres avant le 30 octobre de l'année n-1⁵.

Une première attribution du nombre de places par titre sera définie pour chaque Ligue par la FFVoile avant le 30 novembre sur la base de la participation sur la série concernée du Championnat de France de l'année n-1.

La FFVoile garantit une place par titre à chaque Ligue qui en fera la demande, quelle que soit la participation en année n-1.

Le nombre maximum de places par série, par genre et par catégories d'âge est fixé à 80 hors flotte collective.

Le nombre maximum de places est fixé à 50 en flotte collective dériveurs double et 24 en flotte collective habitable.

Pour tout nouveau support introduit aux Championnats de France, une place minimum sera attribuée à chaque ligue l'année de la création.

III.2. Attribution de places supplémentaires

Avant le 30 avril de l'année n⁶, la Ligue devra préciser si elle utilise la totalité des places attribuées ci-dessus par titre et pourra en même temps transmettre une demande justifiée de places supplémentaires par titre. Une réponse de la FFVoile sera transmise à la Ligue avant le 15 mai de l'année n.

IV- SELECTION DES COUREURS EN VOILE LEGERE

IV.1. Niveau sportif requis et responsabilité de la Ligue

La ligue a l'entière responsabilité de sélectionner et d'attribuer ses places aux coureurs de son territoire en tenant compte des recommandations de la FFVoile sur les critères sportifs suivants :

- **Le sportif souhaite être sélectionné sur le support qu'il pratique à l'année :**

Pour les séries de formation² (minimes) et les séries de transition³:

- Avoir participé à 3 régates de grade 5A et 1 régata de grade 4
- Avoir participé à 1 régata en mer
- Avoir terminé dans les 75% d'une régata de grade 4

Pour les séries d'accès⁴ :

- En plus des critères ci-dessus,
- Avoir participé à une régata nationale de référence

- **Pratiques transversales ou changement de supports**

- Avoir participé à minima à une régata de grade 5A sur le support de la sélection demandée.
- Vérifier le niveau sur le support précédent (ou habituel) et établir la correspondance avec le résultat réalisé sur le nouveau support

IV.2. Règlement de sélections de Ligues en Voile Légère

Chaque ligue doit produire, publier et transmettre à la FFVoile avant le début de ses sélections et au plus tard avant le 15 janvier de l'année du championnat, un texte officiel : « Règlement de sélection aux Championnats de France Minimes et Espoirs ». Celui-ci devra impérativement intégrer les éléments suivants :

- Chaque coureur et équipage devra se sélectionner conformément au règlement de sélection de sa Ligue.
- La date de l'épreuve ou des épreuves retenues comme épreuve de sélection
- Le nombre de places attribuées par titre et par catégories d'âge.
- Les modalités d'attribution des places

A noter :

- Il est précisé que toute régata de ligue peut servir de sélection pour une autre ligue, à condition qu'il y ait accord préalable entre les ligues avant le début des sélections.
- La FFVoile pourra accompagner les ligues dans la construction et la rédaction de leurs règlements de sélection.
- La FFVoile publiera les règlements de sélection des ligues sur le site fédéral.

Recommandations :

- Il est conseillé, dans le cas où aucune épreuve de sélection n'a pu être validée, d'inclure dans le règlement de sélection un article précisant un mode de sélection de remplacement (exemple : Comité de Sélection Régional).
- Il est conseillé de prévoir une possibilité de traiter le cas particuliers de coureurs méritant une invitation de ligue.

IV.3. Transmission des listes à la FFVoile

La liste des sélectionnés des Championnats de France Jeunes de l'été doit être adressée à la FFVoile dans les meilleurs délais après la fin de la période de sélection et au plus tard le 12 juin de l'année n.

La liste des sélectionnés de tous les autres Championnats de France Jeunes doit être adressée à la FFVoile dans les meilleurs délais après la fin de la période de sélection et au plus tard 1 mois avant la date du début de la compétition.

IV.4. Validation des listes par la FFVoile

La liste des coureurs sélectionnés est mise en ligne sur le site de la FFVoile environ une semaine après la transmission par les ligues suite à une vérification du respect des conditions d'admissibilité des recommandations et des places attribuées aux ligues.

V- ATTRIBUTION DES PLACES EN HABITABLE

V.1. Championnat de France de Voile Espoirs Flotte Collective Habitable Open

Le nombre de places disponibles est limité.

Les places seront attribuées sur quota de Ligue.

Si le nombre de places attribuées sur quota de ligue était inférieur au nombre de places disponibles, les ligues auront la possibilité de formuler des demandes d'invitation.

V.1.1. Quotas de ligue

Pour chaque Ligue, l'attribution des quotas sera faite sur demande de chaque ligue. Cette demande, réalisée au moyen d'un formulaire spécifique, devra s'appuyer sur des éléments permettant de quantifier l'activité habitable chez les jeunes dans la ligue et de mesurer le niveau sportif.

Le Comité de Sélection statutaire dépendant du Bureau Exécutif de la FFVoile étudie les demandes formulées par les Ligues et attribue un quota de place(s) à chaque ligue.

Ce Comité de Sélection est constitué du Président du Conseil des Ligues, d'un représentant par Bassin (Manche – Atlantique – Méditerranée) et d'un représentant de l'organisateur.

V.1.2. Invitations par la FFVoile

Les ligues d'Outre-Mer (Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Nouvelle-Calédonie) bénéficient automatiquement d'une invitation pour un équipage. Cette invitation devra être confirmée. Dans le cas contraire, elle sera perdue pour la ligue concernée et le Comité de Sélection considèrera cette place au même titre que les autres places disponibles.

Si le Comité de Sélection ouvre cette possibilité et suite à la confirmation de l'utilisation des quotas par les ligues, ces dernières pourront formuler des demandes d'invitation.

Modalités d'attribution des invitations :

Le Comité de Sélection étudie les demandes d'invitations faites par les Ligues, dans le cadre de la « dynamique des ligues » ou de « cas particuliers ».

Le Vice-président du Département Compétition Performance en charge du Pôle Habitable s'appuiera sur ce Comité de Sélection pour examiner et valider l'ensemble des invitations.

Ce dispositif permettra, si nécessaire, d'attribuer l'ensemble des places disponibles sur ce championnat.

V.1.3. Championnat de France Espoirs Match Racing et Habitable Open 5.70

Pas de système de quotas ou d'invitation par ligue sur ces deux championnats

Les modalités de sélection au Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing sont disponibles à l'adresse internet suivante : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/matchracing.asp>

Le Championnat de France Espoirs Habitable – Open 5.70 est une épreuve ouverte sans système de sélection. (Cf. Avis de course)

VI- SAISON SPORTIVE ET REGLEMENT DE SELECTIONS DE LIGUES POUR LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNATS DE FRANCE EN HABITABLE

VI.1. Saison Sportive Habitable

- Janvier à mars : Match Racing Open
- Avril à septembre : Course en Flotte
- Mois d'août :
 - Championnat de France de Voile Espoirs Habitable Open 5.70
 - Championnat de France de Voile Espoirs Flotte Collective Habitable
- Octobre à décembre : Match Racing Espoirs
- Mois de novembre : Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing

VI.2. Règlement de sélections aux Championnats de France Jeunes Habitable

VI.2.1. Championnat de France de Voile Flotte Collective Habitable Open

Chaque ligue doit organiser son propre système de sélection, qui devra permettre d'établir une hiérarchie sportive entre les différents équipages.

Lorsqu'elle aura confirmé l'utilisation du quota de place(s) qui lui est attribué, la ligue devra fournir la liste nominative de chaque binôme de coureurs représentant chaque équipage.

Le Comité de Sélection fera paraître la liste officielle des sélectionnés (comprenant les équipages invités)

VI.2.2. Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing

Cf. : Règlement Match-Racing

VI.2.3. Championnat de France de Voile Espoirs Habitable Open 570

Le bulletin d'inscription de chaque équipage devra être visé par le président de la ligue d'appartenance de cet équipage, pour attester du niveau technique des coureurs.

VII- LITIGE – RECOURS - CONTESTATION

Tout litige, recours ou contestation ne pouvant pas être résolu au niveau régional fait l'objet d'une transmission écrite à la FFVoile.

Après examen du dossier, la FFVoile tranche le litige dans les 15 jours suivant la réception des éléments.

La décision de la FFVoile est ferme et définitive.

Annexe : Types de séries

Séries de formation	Chpt France Minimes	Bic 293 6.8 OD Filles Bic 293 6.8 OD Garçons FC Dériveur Double Filles FC Dériveur Double Garçons/mixte O'pen Bic Filles O'pen Bic Garçons Optimist Filles Optimist Garçons Tyka Open
	Chpt France Espoirs Extrême Glisse Windsurf	Fire Race 120 Minimes Filles Fire race 120 Minimes Garçons
	Chpt France Espoirs Extrême Glisse Kiteboard	Kite Minimes – Twin Tip Racing Filles Kite Minimes – Twin Tip Racing Garçons
	Chpt France Minimes Kiteboard Freestyle	Kiteboard Freestyle Minimes Filles Kiteboard Freestyle Minimes Garçons
Séries de transition	Chpt France Espoirs Glisse	15.5 Open Bic 293 7.8 OD Filles Bic 293 7.8 OD Garçons Hobie Cat 16 spi Open Open 5.70 – Open SL16 Open
	Chpt France Espoirs Solitaire Equipage FC	Flotte Collective Habitable Open Laser 4.7 Filles Laser 4.7 Garçons Laser Radial Garçons
	Chpt France Espoirs Extrême Glisse Windsurf	Fire Race 120 Espoirs Filles Fire Race 120 Espoirs Garçons
	Chpt France Espoirs Raceboard	Bic 293 + Espoirs Filles Bic 293 + Espoirs Garçons
Séries d'accès	Chpt France Espoirs Glisse	29er Open Nacra 15 Open RSX : 8.5 Filles RSX : 8.5 Garçons
	Chpt France Espoirs Solitaire Equipage FC	420 Filles 420 Garçons/Mixte Laser Radial Filles Laser Standard Garçons
	Chpt France Espoirs Extrême Glisse Windsurf	Formule 31 Espoirs Open
	Chpt France Espoirs Extrême Glisse Kiteboard	Formule 41 Twin Tip Racing Espoirs Garçons Formule 41 Twin Tip Racing Espoirs Filles
	Chpt France Espoirs Kiteboard Freestyle	Kiteboard Freestyle Espoirs Filles Kiteboard Freestyle Espoirs Garçons
	Chpt France Espoirs Kitefoil	Open Foil Espoirs Filles Open Foil Espoirs Garçons
	Chpt France Espoirs Windfoil	Windfoil Espoirs Filles Windfoil Espoirs Garçons

¹ Open : Filles/Garçons/Mixte

² Série de formation

³ Série de transition

⁴ Série d'accès

⁵ n-1 : année précédant l'année du championnat

⁶ n : année du championnat